ART. 4 BIS N° 353

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2013

## OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 353

présenté par M. Mariton, M. Decool, M. Fasquelle, M. Copé, M. Gorges et Mme Tabarot

#### **ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots:

« et de la loi n° 52-1322 du 15 décembre 1952 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant des ministères de la France d'outre-mer ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.